



INVESTIR dans la santé du lac Saint-Augustinça rapporte !

CBLSA - Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures - Phase II - FADM 2010

Voici la troisième de cinq capsules d'information sur la renaturalisation des rives du lac Saint-Augustin - octobre 2011

DES NÉNUPHARS DANS LE LAC !

Robert Bouchard habite depuis sa tendre enfance dans le secteur nord-ouest du lac. Il a passé les étés de sa jeunesse au chalet de ses parents et la plupart du temps...dans le lac! Aujourd'hui, les nénuphars blancs ont envahis les eaux plus calmes devant la résidence de la rue des Riverains, dont il est maintenant propriétaire.

Robert sait que la prolifération de plantes aquatiques dans le lac est reliée à la présence de nourriture et de sédiments qui abondent et l'étouffent. N'empêche que les nénuphars en fleur, c'est un joli spectacle, tout comme celui de la nichée de canards qui vient faire son tour en quête de nourriture !

La présence du nénuphar dans le lac rappelle à Robert combien la renaturalisation des rives est importante pour la santé du lac.

En 2009, lors de sa visite dans le cadre de la campagne de sensibilisation des riverains aux algues bleu-vert, l'écoconseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a trouvé chez Robert, une rive à pente douce qui était déjà très bien aménagée de façon naturelle, tout en préservant une vue et un accès au lac.

D'une part, la majeure partie de sa rive était colonisée par des graminées et des fleurs sauvages qui tolèrent une immersion momentanée. D'autre part, au haut de la rive, un aulne rugueux avait été planté lors de la première vague de renaturalisation des rives du lac, entreprise par la Ville en 1985.

L'écoconseiller n'a eu qu'à compléter la végétation en place, en suggérant l'ajout de quelques arbustes à planter sur le haut de la rive qui permettra ainsi de délimiter davantage la zone de renaturalisation du reste du terrain. Le rosier rugueux (*Rosa rugosa*) semblait très approprié pour cette situation. Il ajouterait en même temps une touche de couleur durant l'été.



Rosier rugueux



Le *Rosa rugosa* n'est pas, à proprement dit, un arbuste indigène en Amérique du Nord. Il a été introduit depuis l'Asie pour des fins ornementales. Il est considéré aujourd'hui comme échappé de culture et pousse naturellement un peu partout au Québec. Contrairement aux rosiers cultivés, il résiste à nos hivers rigoureux sans protection particulière et ne semble pas la cible de nos ravageurs indigènes, ce qui en fait une plante de choix pour la renaturalisation des rives. Il requiert peu d'entretien, si ce n'est qu'une taille annuelle après la floraison. Il peut atteindre 1,5 m en hauteur et en largeur.

Chêne rouge



Un jeune chêne rouge a également été ajouté en 2009 dans la bande riveraine du terrain. L'espèce possède la croissance la plus rapide parmi les chênes indigènes. En plus de sa longue espérance de vie et de sa tolérance aux conditions urbaines, le chêne rouge est l'emblème arboricole de la Ville de St-Augustin-de-Desmaures. À maturité, le chêne permettra de stabiliser la rive, de la protéger contre l'érosion, d'agir en tant qu'écran solaire et de brise-vent, en plus d'offrir un refuge et de la nourriture à la faune ailée des alentours.

De son côté, l'aulne est considéré plutôt comme un arbuste, car il produit plusieurs troncs. Il peut toutefois atteindre 10 mètres de hauteur si les conditions sont idéales, ce qui est beaucoup moins haut que le chêne qui lui, peut pousser jusqu'à 30 mètres ! Étant indigène, l'aulne est bien adapté aux conditions de sol, de pente, de rusticité et d'ensoleillement présentes autour du lac. On le retrouve naturellement dans des endroits marécageux. Tout comme le chêne rouge, l'aulne rugueux est inclus dans le « Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines au

Québec » (www.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire_vegetaux-web.pdf).



Aulne rugueux

Robert a cependant remarqué que cette variété d'aulne était sujette aux attaques d'insectes et de maladies, ce qui diminue son aspect esthétique sans mettre en péril sa survie.

Le caractère indigène des plantes ne signifie pas nécessairement qu'elles n'ont aucuns ennemis naturels, mais plutôt qu'elles sont en mesure de survivre à leurs attaques, mêmes sévères, ce qui est parfait pour la plantation aux endroits où les pesticides sont interdits, comme près du lac St-Augustin !

Peu importe l'ampleur des efforts de renaturalisation des rives du lac, l'essentiel ... c'est de participer !!!

Bravo Robert !